



Plan Local d'Urbanisme

4 - Document graphique

Echelle : 1/5000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 10 décembre 2022 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ciboure.

Agence Publique de Gestion Locale - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme
Maison des Communes - rue Auguste Perce - CS40649 - 64006 PAU CEDEX
Tél : 05 59 90 84 59 47 - Télécopie : 05 59 84 59 47 - Courriel : service.territoires-urbanisme@apgl416.fr

Indications réglementaires

□ Délimitation des zones et secteurs

Diversité commerciale à préserver ou à développer (L.151-16 du C.U.)
uniquement admises en rez-de-chaussée :

→ l'artisanat et commerce de détail et la restauration

→ l'artisanat et commerce de détail et la restauration, les activités de service ou s'effectue l'accueil d'une clientèle et cinéma

■ Emplacements réservés aux voies et ouvrages publics (L.151-41-1° du C.U.)

■ Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (L.151-41-5° du C.U.)
Les constructions de plus de 20 m² d'emprise au sol sont interdites à l'intérieur de ce périmètre, pour une durée de 5 ans à compter de la date d'approbation du PLU.

■ Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation

■ Espaces boisés classés au titre du L.113-1 et L.121-27 du C.U.

■ Eléments de paysage à protéger au titre du L.151-19 du C.U.

■ Eléments de paysage à protéger au titre du L.151-23 du C.U.

■ Bande littorale (L.121-45 du C.U.)

■ Espaces proches du rivage (L.121-13 du C.U.)

--- Zone d'aléa érosion littorale : projection du trait de côte 2043 (avec ouvrages de protection)

--- Zone de vulnérabilité érosion littorale : projection du trait de côte 2043 (sans ouvrages de protection)

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics (L.151-41-1° du C.U.) :

Désignation	Destination	Collectivité ou organisme publique bénéficiaire
1	Élargissement de l'allée des Ivis pour l'aménagement de liaisons douces (3 m)	Commune de Ciboure
2	Création et aménagements de cheminements doux entre la rue Goff et l'allée Kôl Joko (3 m)	Commune de Ciboure
3	Création d'un cheminement doux entre l'impasse du Relais et la rue Escalier Baïgnol (3 m)	Commune de Ciboure
4	Aménagement de cheminements doux entre la rue Escalier Baïgnol et l'avenue de Bresteguiu (3 m)	Commune de Ciboure
5	Création d'un cheminement doux entre l'avenue du lycée maritime et la promenade de l'Union (3 m)	Commune de Ciboure
6	Création d'une voie de circulation automobile pour contourner le quartier Sainte-Croix (8 m)	Commune de Ciboure
7	Aménagement d'un carrefour entre la route d'Ohette, le chemin de Ourthe-Saints et le futur chemin d'Eneko Zahar	Commune de Ciboure
8	Aménagement d'un cheminement doux sur l'avenue de la Rade (3 m)	Commune de Ciboure
9	Aménagement d'une voie de circulations douces (3 m)	Commune de Ciboure
10	Création d'une voie d'accès aux véhicules de secours (8 m)	Commune de Ciboure
11	Création d'une voie de circulations douces (3 m)	Commune de Ciboure
12	Création d'une voie de circulations douces (3 m)	Commune de Ciboure
13	Transformation d'un passage piéton en voie de circulation automobile à sens unique (5 m)	Commune de Ciboure

0 250 500 m



Sources : Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 01012020 - Réalisation : APGL - Service Intercommunal Territoires et Urbanisme

